

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2021 à 20h à la salle de l'âge d'or, située au 139 route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska, conformément à l'avis public affiché le 17 juin 2021.**

**Les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation à cette séance le jeudi 9 décembre 2021.**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Madame LA CONSEILLÈRE  
Manon Guérette,  
Messieurs LES CONSEILLERS  
Francis Boucher,  
Rino Lavoie,  
Michel Bélanger,  
Charles Montamat  
Et Renaud Ouellet.

Tous les membres présents du conseil forment le quorum.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, rédige le procès-verbal.

**18-12-2021**

#### **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance ;

Il est proposé par M. Rino Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**19-12-2021**

#### **OFFRE AUX PROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE ASSOCIÉ AU MATRICULE NO 6974\_07\_7254.00\_0000 EN LIEN AVEC LES DÉSAGRÉMENTS ASSOCIÉS À LEUR BRANCHEMENT PRIVÉ À L'ÉGOUT PLUVIAL**

**CONSIDÉRANT** la demande faite par les propriétaires de l'immeuble associé au matricule no 6974\_07\_7254.00\_0000 en lien avec les désagrément associés à leur branchement privé

à l'égout pluvial;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 1112.1 du code municipal, le délai de prescription qui s'applique dans ce cas est échu ;

**CONSIDÉRANT** une volonté, au sein du conseil, d'offrir tout de même un montant, final, aux citoyens concernés ;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska offre un montant final de 1 375\$ aux propriétaires de l'immeuble associé au matricule no 6974\_07\_7254.00\_0000 en lien avec les désagréments associés à leur branchement privé à l'égout pluvial.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**20-12-2021**

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 20h12.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

\_\_\_\_\_  
**Nancy St-Pierre, mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale**